



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 56559

Texte de la question

Mme Chaynesse Khirouni alerte M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique concernant la politique de modération salariale dans les entreprises publiques. À l'heure où les Français subissent durement la crise, il lui apparaît qu'un effort particulier doit être fait par les dirigeants des entreprises dans lesquelles l'État est actionnaire. Le décret du 26 juillet 2012 a plafonné la rémunération annuelle d'activité des dirigeants des entreprises publiques à 450 000 euros bruts. Le Gouvernement a, par ailleurs, confirmé son engagement dans ce domaine et a annoncé publiquement, en mars 2013, son souhait d'une baisse des rémunérations globales de 30 % dans les entreprises où l'État est actionnaire minoritaire. Ainsi, elle lui demande dans quelle mesure ces dispositions sont appliquées et les modalités de contrôle du respect de celles-ci.

Données clés

Auteur : [Mme Chaynesse Khirouni](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56559

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 octobre 2014

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4431

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)